

MÉTÉO-FRANCE

Arrêté du 25 août 1999 portant nomination des membres de la commission administrative paritaire n° 9 compétente à l'égard des techniciens de la météorologieNOR : *EQUI9910173A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 97-837 du 5 septembre 1997 portant création du corps des techniciens de la météorologie et fixant les conditions d'intégration dans ce corps des agents non titulaires de Météo-France ;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1999 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de la météorologie ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des votes en date du 5 mai 1999, pour l'élection des représentants du personnel auprès de la commission administrative paritaire n° 9 compétente à l'égard des techniciens de la météorologie,

Arrête :

Article unique

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire n° 9 compétente à l'égard des techniciens de la météorologie.

A. - Membres représentant l'administration

Titulaires :

M. Payen (Denis), ingénieur général de la météorologie ;

M. Lafeuille (Jérôme), ingénieur en chef de la météorologie ;

M. Courtier (Philippe), ingénieur en chef de la météorologie.

Suppléants :

M. De Moor (Gérard), ingénieur en chef de la météorologie ;

Mlle Villien (Claire), ingénieur en chef de la météorologie ;

M. Ravard (Jean-Louis), ingénieur général de la météorologie.

B. - Membres représentant le personnel

GRADES	REPRÉSENTANTS	
	Titulaires	Suppléants
Technicien de classe exceptionnelle	Bonvalet Patricia	Subra Denis
Technicien de classe normale	David Alain Germain Marie-José	Mahé François Maccow Albert

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur
de la recherche et des affaires
scientifiques et techniques :

*Le chargé de la sous-direction des
programmes*

et de l'administration générale,

D. Thurière